

Attention! La formulation du vœu sur Parcoursup ne vaut pas inscription aux Tests d'Exigences Préalables. Pensez à retourner ou déposer le dossier d'inscription du CREPS complété au département formation

Avant de vous inscrire

Vérifiez si vous détenez **les prérequis** : diplômes du PSE1 et du BNSSA, ainsi que le certificat médical spécifique à la natation (voir dossier d'inscription).

Évaluez bien la difficulté des TEP : 800m nage libre en moins de 16 minutes, cette épreuve nécessite de l'entraînement.

Attention : les TEP sont des épreuves éliminatoires.

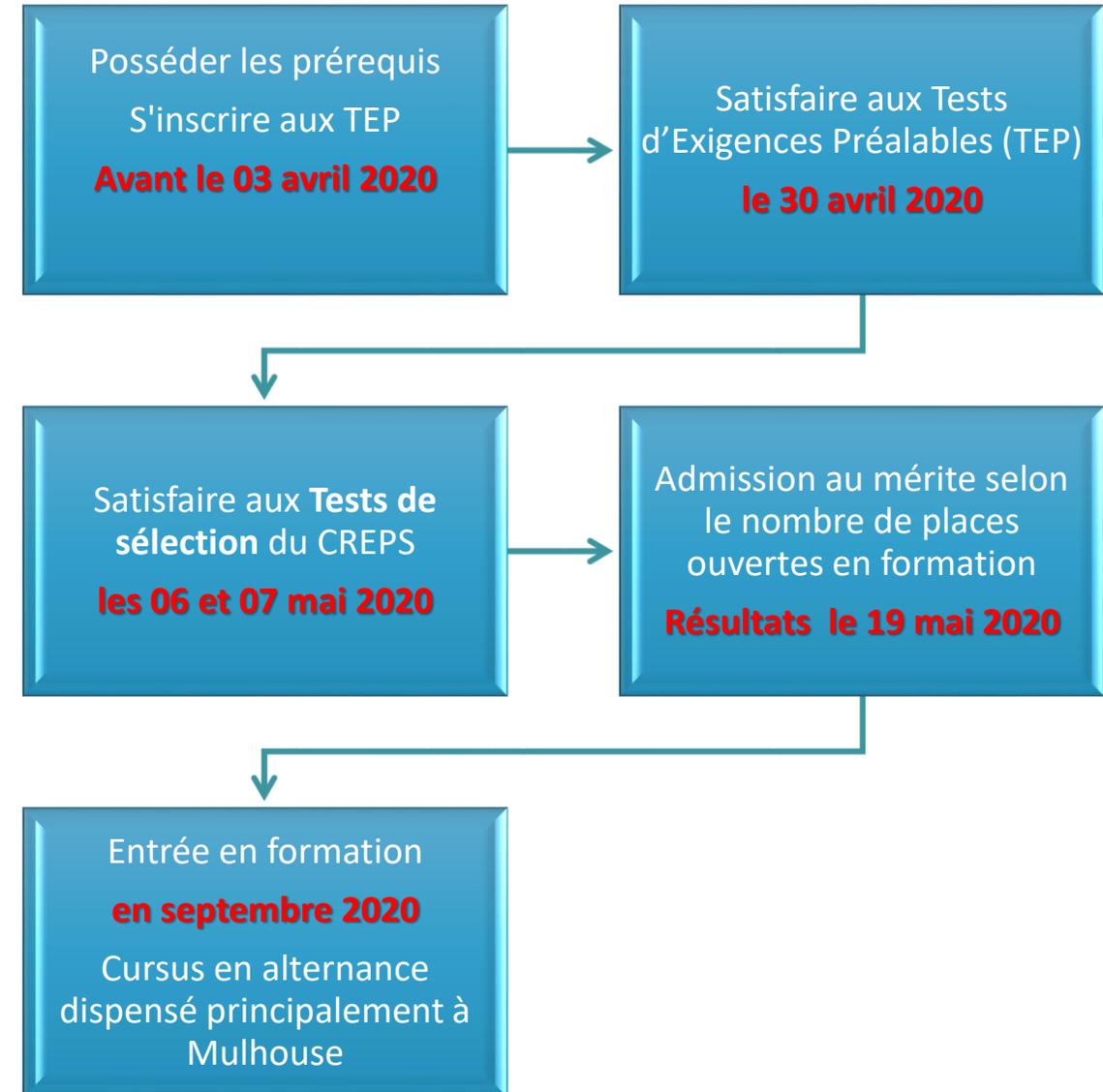
Les candidats inscrits possédant les prérequis sont convoqués pour le passage des TEP le 30 avril 2020.

Les candidats ayant validé les TEP se présentent les 06 et 07 mai 2020 aux épreuves de sélection.

Préalablement à l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), les candidats en situation de handicap peuvent faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de leur lieu de domicile.

Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

LE BPJEPS AAN est répertorié sur PARCOURSUP
Ces informations sont destinées exclusivement aux lycéens, apprentis, étudiants en réorientation inscrits sur la plateforme « Parcoursup ».



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

LE BPJEPS AAN EN RESUME

Se lancer dans ce métier c'est...



Le métier

Les champs d'intervention de l'éducateur sportif des "Activités Aquatiques et de la Natation" sont l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques d'éveil, de découverte, de forme, de bien être, d'apprentissages de la natation ainsi que la surveillance.

Plus connu sous le nom de maître-nageur sauveteur, ce professionnel polyvalent possède des compétences pour assurer la surveillance, secourir les baigneurs en difficulté et pour développer

- les activités d'éveil et de découverte du milieu aquatique (bébé-nageurs)
- l'initiation, l'apprentissage et l'enseignement des nages codifiées (natation scolaire, école de nage)
- les activités aquatiques liées à la forme et la santé (aquagym, natation pré et post-natale ...)

Son activité professionnelle s'exerce au sein de piscines et plans d'eau des collectivités territoriales, de structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme) ou d'associations. Les interventions sont également possibles sous le statut de travailleur indépendant.

Préparer son admission

Mettre toutes les chances de son côté

